

02/10

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2020****Présents :**

Raphaël CHARPENTIER (départ à 9h54, procuration à Guillaume FARDE), Camille ÉTIENNE, Guillaume FARDE, Jeremy PERELMAN, Manon PIEDNOËL, Ann-Sophie SCHOEPFEL.

Absents ou excusés

Bilal BERADY, DE ABREU NUNES DA SILVA Mariana (procuration à Camille ÉTIENNE), Gabrielle ÉLIS, Grégoire ÉTRILLARD (procuration à Ann-Sophie SCHOEPFEL), Aurélien FROISSART, Frédéric GROS (procuration à Jeremy PERELMAN), Hannes JAFFRÉ (procuration à Manon PIEDNOËL), Gessica JEAN, Alexandre MARIANI, Nathalie MOREL, Pap NDIAYE, Alexandre URVOIS.

Assistaient à la séance :

Ismahane GASMI	Chargée de mission
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la scolarité
Andreas ROESSNER	Directeur de la vie universitaire
Sébastien THUBERT	Chargé de la vie étudiante
Emmanuelle DUBRANA-LETY	Directrice du projet Campus 2022
Amélie ANTOINE AUDO	Directrice des études et des partenariats
Francesca CABIDDU	Responsable du service accueil aux usagers
Olivier TARRAGANO	Directeur du Pôle santé
Juliette SEBAN	Responsable de la transition écologique
Laurence GAGELIN	Co-responsable de la sécurité des systèmes
Marion LEHMANS	Déléguée à la protection des données
Stéphane AUZANNEAU	Directeur des systèmes d'information
Arnaud JULLIAN	Secrétaire général de Sciences Po
Bénédicte DURAND	Directrice des études et de la scolarité

*

* *

I. Présentation du rapport d'activité 2018-2019 du Pôle santé	2
II. Présentation du plan d'action 2020-2023 sur la transition écologique	2
III. Présentation du rapport du comité de revue des enseignements et de la recherche sur les transformations planétaires à Sciences Po (comité Latour)	5
IV. Présentation de la charte d'utilisation des systèmes d'information de Sciences Po	10
V. Validation de la liste des initiatives étudiantes pour le semestre de printemps 2019-2020	13
VI. Adoption du financement des projets étudiants soumis à l'avis de la Commission de la vie étudiante du 20 janvier 2020	14
VII. Échange d'informations sur des questions diverses	14

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2020

La séance est ouverte à 8 heures 42 par Manon PIEDNOËL.

Manon PIEDNOËL

Bonjour à tous. Merci d'être venus aujourd'hui. Nous n'avons pas encore le quorum, mais je vous propose de commencer par les points de l'ordre du jour qui ne nécessitent pas de vote. On peut suivre dans l'ordre, donc nous allons commencer par une présentation du rapport d'activité du pôle santé. Je laisse donc la parole à Monsieur TARRAGANO.

I. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018-2019 DU PÔLE SANTÉ

Olivier TARRAGANO

Merci. Je vais vous faire un petit point sur l'activité du pôle santé. Le document qui vous a été donné se réduit au pôle santé à Paris. Les chiffres n'ont malheureusement pas été intégrés. La remontée des chiffres d'un certain nombre de campus de région a été assez lente. La répartition de l'activité entre les psychiatres/psychologues et des médecins généralistes/infirmières est à peu près équivalente sur les différents campus. Les flux suivant les périodes de l'année sont également de même nature, sachant que les campus de régions sont fermés pendant les vacances des étudiants. Globalement, l'activité est superposable à celle des années précédentes avec un personnel qui est resté constant. On a recruté dans tous les campus qui sont tous dotés de la même façon, hormis celui de Dijon qui fait appel à des prestataires extérieurs en raison de problèmes de locaux. Il n'est pas possible d'intégrer un médecin généraliste et une infirmière. Ainsi que vous le savez, la population du campus de Reims a augmenté. L'équipe a été étoffée avec la présence d'un médecin généraliste, une infirmière, deux psychologues et un psychiatre en plus. Et j'y vais tous les 15 jours. Des ateliers avaient été mis en place à titre expérimental à Paris il y a quelques années. Devant le succès et les remontées positives, le dispositif a été étendu aux campus de région. Certains représentants de ces campus nous avaient d'ailleurs demandé de le faire. Ici aussi, le seul campus qui n'est pas doté est celui de Dijon également pour des problèmes de locaux, puisqu'il faut trouver des locaux libres pendant une heure et demie à chaque fois. Voici les points sur lesquels je souhaitais insister. Étant donné que nous avons un temps d'échange extrêmement serré, je me soumettrai volontiers à vos questions si tant est que vous en ayez.

Manon PIEDNOËL

Merci. Des questions sur ce point ? Non. Merci pour votre présentation. Je propose de passer à la suite. On va commencer par la présentation du comité Latour et la présentation du plan d'action 2020-2023 sur la transition écologique. Les deux présentations vont se suivre. On prendra les questions après.

II. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ DE REVUE DES ENSEIGNEMENTS ET DE LA RECHERCHE SUR LES TRANSFORMATIONS PLANÉTAIRES À SCIENCES PO (COMITÉ LATOUR)

Amélie ANTOINE AUDO

Vous avez tous dû recevoir le rapport du comité présidé par Bruno Latour, rédigé à la demande de Frédéric MION afin de développer l'offre de formation et de recherche sur ce que Bruno LATOUR a appelé les « transformations planétaires ». Le comité s'est réuni huit fois. Il a recensé l'offre d'enseignement et les programmes de recherche avant de rendre le rapport fin novembre 2019. Ce

rapport met finalement en exergue une offre de formation très riche et importante. Au Collège universitaire, on recense 31 cours, 98 projets de parcours civique, une vingtaine de projets associatifs. Pour le deuxième cycle, 18 cours à l'EAP, 26 à la PSIA, 2 à l'École doctorale, 3 à l'École de droit, et 3 en formation commune sans compter un certain nombre d'opérations d'innovation pédagogique, par exemple les grandes simulations de Copenhague ou de la COOP 21. L'accent est également mis au titre de la dynamique internationale comme avec l'alliance U7 ou le projet Civica que nous sommes en train de construire avec nos partenaires européens. Ce projet présente un axe important autour des questions d'écologie et d'environnement. En revanche, le rapport pointe un certain manque de visibilité de cette offre et nous invite à mettre cette offre plus en cohérence. Il formule des propositions en parfaite cohérence avec le projet éducatif de Sciences Po qui, en tant qu'université de recherche en sciences sociales, proposent à ses étudiants une solide formation ancrée sur ses disciplines fondamentales, mais invite aussi à embrasser véritablement tous les objets liés aux transformations planétaires. À ce titre, le rapport pointe l'urgence de travailler sur ces sujets et je crois que nous avons tous été invités à nous projeter dans une feuille de route et dans la manière dont nous pouvons, dans les trois années à venir, approfondir notre offre sur ces enjeux. Ce que je vais vous présenter, c'est cette feuille de route qui va privilégier des actions d'irrigation, mais en affirmant comme thème prioritaire transverse la question des transformations planétaires. L'objectif va être de proposer une offre qui s'inscrit dans notre plan de développement, se substitue à des éléments pédagogiques que nous avons prévu de renouveler, afin de ne pas augmenter les coûts. Vous allez voir que la feuille de route propose une vive évolution du Collège universitaire. Elle traduit aussi une volonté de transformation au second cycle, au niveau de l'École doctorale et, surtout, dans l'ancrage d'une recherche de pointe sur ces sujets.

Le premier objectif est de mettre la transformation écologique au cœur de la formation au Collège universitaire. Il faut rappeler que la proposition s'appuie sur les spécificités du Collège universitaire. D'abord une variété de campus. La nécessité d'une offre en anglais au moins sur quatre campus. Il s'agit de proposer une offre qui doit présenter une marge de choix pour nos étudiants sur les campus dans la construction de leur parcours de formation. Enfin, nous vous rappelons ce choix du projet éducatif de Sciences Po avec une première année bien ancrée sur nos disciplines, une ouverture plus importante en deuxième année, puis une ouverture plus importante sur l'interdisciplinarité en troisième année. On dénombre deux actions majeures au Collège : innover à partir du cadre pédagogique existant et s'engager pour apprendre par la formalisation d'un parcours civique « green ». L'enjeu premier comporte deux composantes. D'abord restructurer l'offre de cours sur les questions environnementales avec la création d'un cours obligatoire de 18 heures sur l'histoire et la sociologie de l'environnement dès 2021. Ce cours se positionnerait à la prérentrée du troisième semestre. Le second élément réside dans le développement d'une offre de séminaires d'exploration avec l'idée d'une harmonisation à l'échelle de tous les campus. L'objectif est de proposer un séminaire d'exploration à tous dès la rentrée 2020-2021 et, en deuxième année, un minimum de 10 % de l'offre dès 2021-2022 également en termes de séminaires d'exploration. La troisième proposition consiste à développer une offre de pré rentrée qui sera basée sur des pédagogies actives avec des simulations et des analyses de controverse. Enfin, un travail a été entamé l'année dernière avec la Direction des affaires internationales pour identifier les partenaires qui offrent des départements orientés vers le changement climatique de telle manière que, dès l'année prochaine, pour la troisième année à l'étranger, il puisse y avoir un conseil pour les étudiants désireux de poursuivre sur cette voie. Le deuxième axe consiste à créer des certificats sur les questions environnementales sur la base d'un travail déjà engagé. Nous souhaiterions que, dès la rentrée 2021, les étudiants puissent bénéficier de ces certificats : un certificat sur les transformations écologiques planétaires pour l'ensemble des étudiants des sept campus. Soit on propose un certificat au niveau du Collège puis un certificat au niveau du second cycle, soit on se met dans la dynamique du certificat genre et on travaille sur la continuité. Ce sont ces réflexions qui sont à l'œuvre. Il y a un second certificat sur les océans et l'économie bleue sur les campus du Havre, de Poitiers et de Menton avec une offre de séminaires qui s'est développée d'ores et déjà autour des enjeux de la terre et qui pourrait monter en puissance avec la possibilité d'une certification spécifique. La deuxième action est de développer les parcours civiques « green » de nos étudiants au Collège. Aujourd'hui la thématique environnement est

en quatrième position des thématiques mobilisées par nos étudiants de façon spontanée. De notre côté, nous allons en revanche proposer une offre de partenariat plus structurée avec des partenaires clés sur ces sujets. Les étudiants qui voudront suivre un parcours civique sur ces sujets dès 2021 pourront bénéficier des collaborations que nous aurons déployées.

La deuxième étape de notre plan d'action consiste à permettre aux étudiants du second cycle de poursuivre le parcours dédié aux enjeux environnementaux. Trois axes sont spécifiques : la formation commune va offrir chaque année quatre enseignements, deux en français et deux en anglais, et des enseignements complémentaires à ceux des écoles dès la rentrée prochaine avec deux approches en cours d'élaboration. La première pourrait être une offre d'ouverture en proposant notamment de nouvelles disciplines avec des cours d'initiation à la climatologie en valorisant nos partenariats académiques. Par ailleurs, une offre pédagogique d'approfondissement reconnaissant que les paradigmes des sciences sociales sont transformés par ces enjeux environnementaux. Il faudra voir comment proposer des formations approfondies avec un regard et un décentrement sur les sujets environnementaux et de transition écologique. Le troisième élément consiste à développer un parcours pluridisciplinaire. Nous sommes en train de réfléchir à la façon de le proposer, au niveau master, aux étudiants qui auront déjà suivi un parcours personnalisé sur les questions environnementales, mais aussi à ceux qui spécifiquement auront fait le choix d'un double diplôme de Bachelor. Ces étudiants pourront se voir offrir soit des doubles diplômes comme par exemple celui que nous avons avec AgroParisTech, soit un parcours croisé comme nous le proposons en Bachelor qui serait totalement à construire et qui offrira une solide formation disciplinaire, mais aussi une formation interdisciplinaire complémentaire. À cet effet, nous allons bien entendu nous appuyer sur les partenariats existants, par exemple Civica qui a un axe prioritaire sur « société et transition, crise de la terre » avec lequel nous pouvons imaginer développer des offres de cours bilatérales avec des enseignants-chercheurs des universités partenaires.

Au niveau doctoral, deux actions sont présentes : inscrire les transformations planétaires au sein de la formation doctorale avec la création d'un programme interdisciplinaire de recherche doctorale dédié dès 2021. Nous avons une offre qui est spontanément très importante puisque nous avons recensé plus de 30 doctorants et 25 directeurs de thèse qui, toutes disciplines confondues, ont orienté leur travail de recherche sur ces enjeux. Aujourd'hui la proposition est de les accompagner avec un programme interdisciplinaire doctoral sur ces questions en mobilisant des outils qui ne sont pas ciblés sur ces thématiques. À titre d'exemple, développer des enseignements intersemestres, inviter des enseignants-chercheurs sur ces sujets, dédier deux contrats doctoraux supplémentaires sur les thématiques liées à l'environnement, flécher quelques ressources pour que les doctorants puissent mener un travail de conférences et de séminaires et essayer de valoriser les productions scientifiques qui pourront émaner de ce programme. Enfin, nous proposerons la création d'une école d'été qui pourra être ouverte à l'ensemble des masterants afin de donner la possibilité de travailler en commun avec les doctorants y compris d'autres écoles, avec une école d'été en période de pré rentrée pour un total de 24 heures centrées sur les questions épistémologiques, analytiques, méthodologiques de la recherche en sciences sociales sur les sujets environnementaux.

Le dernier objectif vise à constituer une masse critique académique, comme indiqué dans le rapport, d'une faculté d'au moins une quinzaine d'académiques d'ici 2023. C'est un objectif que la direction scientifique souhaite atteindre et elle s'engage à poursuivre ce plan d'action tout en maintenant l'ancrage disciplinaire. Il s'agit de faire les recrutements qui s'inscrivent déjà dans les disciplines et dans les axes des laboratoires, mais avec une spécialisation « transformation planétaire ». En complément, la direction scientifique souhaite recruter des postdoctorants qui pourront accompagner la transformation de la recherche. Ils peuvent vraiment contribuer à la production de nouvelles connaissances en travaillant sur des sujets qui n'existaient pas et enrichir l'offre par l'intégration de nouveaux domaines au sein de la dynamique de recherche et de formation.

En conclusion, nous nous sommes emparés de ce rapport avec enthousiasme à tous les niveaux de l'établissement, et nous proposons une première réponse aux questions posées avec l'idée d'un ancrage fort sur nos disciplines, et le souhait de poursuivre les travaux du comité. Cette fois-ci, l'idée serait d'élargir le dialogue aux acteurs de la formation et de la recherche qui le souhaiteront. Lors de la

première étape, le comité s'est prononcé indépendamment de l'ensemble de la communauté. Dans cette seconde étape, qui se veut une étape de transformation de l'établissement, nous allons proposer un mode plus interactif afin d'approfondir les objets que le comité aura définis comme prioritaires. Au cours des discussions, il est apparu l'idée qu'il convenait maintenant d'être en capacité de dire quelle serait l'identité scientifique et pédagogique de Sciences Po sur ces sujets de telle manière que nous puissions mieux rendre visible la spécificité de notre offre sur les questions de transformations écologiques et planétaires. C'est aussi l'occasion d'affirmer notre rang d'université internationale spécifique. Je vous remercie.

III. PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION 2020-2023 SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Juliette SEBAN

Merci beaucoup. Le cœur de notre engagement pour répondre aux questions de transformations écologiques et planétaires est ce que vient de présenter Amélie. En tant qu'université, l'idée est de savoir comment enseigner et étudier ces sujets, mais il est également nécessaire de s'interroger sur nos pratiques en tant qu'institution. C'est l'objet de ce plan d'action. Les universités qui à l'international prennent ces sujets à cœur ont généralement des plans qui comportent ces deux parties : enseignement/recherche et actions concrètes pour avoir des campus plus écoresponsables. Pour le campus plus écoresponsable, le plan d'action s'est nourri de plusieurs choses et notamment une consultation début novembre de toutes nos communautés pour recueillir leurs idées pour un campus plus durable. Cette consultation séparait en thématique différentes idées que les étudiants, les professeurs ou les salariés pouvaient donner. Il y a eu aussi beaucoup d'échanges avec l'association Sciences Po Environnement qui, quand j'ai pris mon poste en septembre, avait déjà fait sa propre feuille de route sur le plan, ce qui m'a beaucoup aidé. Il y a eu également des discussions avec les différentes directions de Sciences Po et l'examen des pratiques en vigueur dans d'autres universités. Le plan comporte trois grands axes : réduire notre empreinte carbone, limiter l'impact négatif de nos activités et consommer responsable. Chacun de ces axes présente plusieurs objectifs au nombre de dix en tout qui essayent de couvrir des champs différents. Ces objectifs sont :

- Réduire les déplacements les plus polluants
- Réduire nos consommations d'eau et d'énergie
- Réduire notre pollution numérique
- Réduire les déchets plastiques à usage unique
- Réduire les consommations de papier
- Améliorer le tri sélectif
- Favoriser le réemploi
- Végétaliser nos campus et mettre en place une gestion durable de nos espaces verts
- Renforcer la politique d'achats responsables
- Améliorer l'offre alimentaire sur nos campus

Sur chacun de ces points, j'ai précisé les actions déjà en cours. J'ai structuré chaque objectif avec un volet état des lieux. Pour l'objectif six par exemple, cela correspond à recenser les types de déchets non recyclés aujourd'hui et estimer les quantités correspondantes, quelles sont les filières existantes, etc. Il y a aussi un volet sensibilisation qui est beaucoup ressorti de la consultation, et à chaque fois des engagements très concrets sur ce que souhaite faire Sciences Po et enfin un indicateur pour le suivi dans la durée. Le plan s'inscrit dans une période de 2020 à 2023, mais l'idée est évidemment de ne pas tout faire en 2023, donc de suivre chaque année ce qui a été fait pour avancer concrètement. Vous voyez un logo devant les engagements. J'ai voulu signifier ce qui est directement issu de la consultation campus durable. Chaque objectif est décliné comme ceci. Le plan comporte une deuxième partie dans laquelle j'ai expliqué quels seront les moyens mis en œuvre de gouvernance que l'on souhaitait et comment associer les étudiants et les personnels. L'engagement étudiant rejoint ce qu'Amélie disait à propos du parcours civique. Il y a les partenariats académiques dont nous avons déjà parlé, notamment des universités à l'international avec lesquelles ces sujets sont au cœur de nos discussions. La valorisation, ainsi que la création du poste, représentent la mise en avant des actions engagées pour une meilleure visibilité. Un bilan annuel sera effectué pour que vous puissiez suivre concrètement la mise en œuvre

de ce plan d'action. Vous verrez à la dernière page les prochaines étapes. Vendredi dernier, nous avons un groupe de travail sur ce sujet issu des instances. La présentation au CVEF est donc aujourd'hui, celle au Conseil de l'Institut suivra. Ensuite, il y aura une réunion avec des élus issus de ces conseils et des associations étudiantes sur ces sujets. Enfin, le plan d'action sera présenté au CSE le 26 mars. L'idée est par contre bien sûr de commencer sa mise en œuvre dès maintenant. Je suis ravie de répondre à des questions, mais n'hésitez pas à me contacter par la suite via mon mail.

Manon PIEDNOËL

Merci pour votre présentation. Est-ce qu'il y a des questions sur les deux points que nous venons d'évoquer ?

Ann-Sophie SCHOEPPFEL

Une question à Amélie ANTOINE AUDIO : souhaitez-vous proposer des MOOC ? Ensuite deux questions à Juliette SEBAN : par rapport à la politique voyages, vous écrivez « optimiser la politique voyage pour développer les déplacements en train ». Qu'est-ce qui est prévu sur ce point ? De plus lorsque vous écrivez « limiter le stockage des informations informatiques et l'échange de fichiers, notamment en développant les bonnes pratiques ». Qu'est-ce que vous entendez par les « bonnes pratiques » ?

Amélie ANTOINE AUDIO

Dans le rapport, il est préconisé de travailler autour de l'innovation pédagogique. J'ai évoqué les simulations, mais il est certain que les enjeux de formation à distance en font partie. Nous sommes en train de réfléchir à la façon de travailler sur des MOOC avec nos partenaires de Civica. On irait même peut-être sur des SPOC qui nous paraissent être des outils beaucoup plus pertinents et adaptés pour le suivi d'un cours à distance pour nos étudiants.

Juliette SEBAN

La politique voyages en cours aujourd'hui recommande de prendre le train pour des voyages de moins de trois heures. L'idée est d'augmenter ce seuil. Je ne peux pas vous dire dans quelle mesure. Nous sommes en train de regarder quelles destinations sont les plus utilisées et ce qui change financièrement quand on passe le seuil à 4 ou 5 heures. Mais l'idée est en tout cas d'augmenter ce seuil d'obligation de prendre le train. Sur le stockage informatique, la pollution numérique est un nouveau sujet que nous n'avons pas encore exploré. Nous sommes en train de nous renseigner sur les normes et les bonnes pratiques. On s'est par exemple posé la question vendredi durant le groupe de travail s'il vaut mieux mettre un cours en ligne sur Google ou l'imprimer. Aujourd'hui nous n'avons pas de réponses claires sur ce qui pollue plus. Les bonnes pratiques devront être réfléchies à l'échelle de l'Institution, sur les drives partagés, sur le temps de conservation des données, notamment en lien avec les archives. Il y a aussi de bonnes pratiques individuelles à propos de la conservation sur les boîtes mail ou les échanges de documents.

Camille ÉTIENNE

Merci beaucoup pour ces deux présentations. Sur le cours en formation commune qui était sociologie et histoire, je me pose la question s'il ne faudrait pas oser mettre un peu de sciences dures et ne pas en avoir peur. J'ai un cours avec Gilles BŒUF qui est totalement nouveau et qui est un succès incroyable. On a passé quatre heures avec lui et c'était fabuleux. Je pense qu'on devrait tous avoir accès à ce cours qui est de la vulgarisation scientifique, de la SVT rendue un peu plus sympathique et appliquée à nos cultures. Lorsque j'étais en Finlande, nous avions la possibilité de suivre des cours de sciences dures et cette interdisciplinarité fonctionne extrêmement bien. Je comprends que Sciences Po est une université de sciences sociales, mais il est indispensable d'avoir des cours sur le fonctionnement du vivant avant même de prétendre le comprendre, le défendre et l'intellectualiser. Peut-être que dans cette formation obligatoire, il faudrait justement se dire qu'on a une responsabilité d'y inclure une introduction très générale aux sciences dures. J'ai aussi une question sur les certificats. Je n'ai juste pas très bien compris concrètement. Est-ce que ce serait un certificat donné à l'ensemble des étudiants pour avoir suivi ces cours ? Pour le parcours civique green, il faudra peut-être le franciser ou trouver quelque chose qui fonctionnera mieux en termes de communication interne et externe. Je vois qu'il y a beaucoup d'efforts

à faire pour inclure des programmes et de recherches des doctorants, c'est vraiment important. Je prêche un peu pour ma paroisse, je suis à l'EMI, l'École du management et de l'innovation. Il y a aussi beaucoup d'étudiants qui ne sont pas dans la recherche, mais dans l'opérationnel. Nous avons énormément de projets capstone, et il serait intéressant de développer une offre *pro bono* et d'utiliser tous ces cas faits pour des entreprises fictives ou qui ne sont pas spécialement écolos. Au lieu de faire des business modèles pour Amazon, on pourrait essayer de faire un cas pour une association comme Patagonia et leur proposer ensuite. Faire ce choix pourrait être intéressant dans la mesure où une vraie demande existe de la part de la société civile, des associations et des entreprises. Ce serait intéressant d'avoir une armée d'étudiants de Sciences Po qui les aide. Pour l'école d'été, il serait intéressant de réfléchir avec le campus de la transition, car c'est clairement son positionnement et leur travail a déjà avancé sur cette question. Sur la question du symbole, je suis ravie de voir qu'il y a cet effort de travailler le fond avant la forme, car c'est rare. Mais, pour communiquer de manière externe, ce serait intéressant de lancer un symbole. Il ne faut pas avoir peur de lancer des choses très concrètes. Avec une ONG qui s'appelle Pure Project, on va faire une plantation d'arbres au sein de mon master uniquement, mais ça pourrait être intéressant d'inclure cette dimension du retour à la terre qui est très pragmatique. À un moment donné, dans le parcours, je pense qu'il y aurait des demandes de la part d'étudiants et qu'il y a un certain nombre d'ONG qui seraient prêtes à accompagner cette démarche. Pour finir, est-ce qu'il ne serait pas pertinent de demander un engagement de Sciences Po dans la même mesure que fait la Fondation citoyenne pour le climat en disant de réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre de la France. Est-ce que Sciences Po pourrait prendre un engagement de réduire de tant de pour cent ses gaz à effet de serre ? Quelque chose qui pourrait être repris dans les médias et qui donnerait aux universités qui nous suivent l'envie de franchir ce pas. Sciences Po se positionnerait comme première université française à prendre cet engagement. Nous aurions donc peut-être plus de soutien pour nous aider dans notre transition.

Amélie ANTOINE AUDIO

Merci, car beaucoup de questions font écho à nos préoccupations. Je suis ravie de pouvoir répondre. Sur ce que vous appelez la formation commune, il s'agit d'une formation commune à tous les campus du Collège. Le choix a été fait d'ancrer notre propre transformation dans un projet pédagogique qui vise, sur la première année du Collège, à apporter une formation vraiment solide. Ce n'est pas dans la première année, et c'est la réponse faite par la doyenne du Collège universitaire, mais dans la poursuite des études, et cette idée d'introduire les sciences du vivant à Sciences Po est une idée très largement partagée aujourd'hui. Au Collège, elle se traduit par la création du Bachelor of Arts and Sciences. Au niveau du second cycle, nous sommes en train de discuter d'un projet de refonte de la formation commune dans lequel nous allons proposer d'inscrire des cours de sciences, de sciences de la terre, etc. Nous avons la même intuition que vous, sur le marché du travail, en plus d'un bagage en sciences sociales, il faut en plus s'être frotté aux autres domaines pour pouvoir comprendre les enjeux posés par les autres disciplines.

S'agissant des certificats, le travail est en cours et il y a plusieurs possibilités. Nous pouvons nous inspirer de la dynamique du certificat « genre ». L'étudiant qui souhaitera, dès le Collège, colorer sa formation sur ces sujets disposera d'une offre de cours obligatoires ou non. L'étudiant qui aura validé un certain nombre de cours ou fait son parcours civique sur des sujets liés aux enjeux environnementaux, et qui, au niveau master, aura choisi les cours de formation commune sur les questions environnementales, pourra avoir un certificat. On pourra définir une sorte de cahier des charges minimum pour que l'étudiant puisse bénéficier à l'issue de son parcours, Collège et/ou master, d'un certificat qui apparaîtra en complément de son diplôme.

Je transmettrai à notre doyenne votre observation sur « green ». Si vous avez d'autres idées, n'hésitez pas à les partager.

Sur les capstone, une discussion est à l'œuvre. Certains enseignants de la faculté permanente ou enseignants dans nos écoles ont exprimé l'idée de travailler autour des cas et de voir comment on pourrait rationaliser et structurer notre offre. C'est une piste que l'on se réserve pour le deuxième mouvement de travailler sur l'identité et comment on peut décrire ça dans notre offre de formation spécialisée au niveau des masters.

L'école d'été sera pilotée et administrée par l'école doctorale et se veut une école d'été ancrée sur la discipline et dans une dynamique pluri disciplinaire. Il s'agit de la faire à Sciences Po et qu'elle s'inscrive dans la continuité du projet pédagogique de l'école doctorale. Pour tous les étudiants qui ont

choisi le cours de Cécile RENOIR en formation commune, Sciences Po offre par ailleurs la possibilité de passer une semaine sur le campus de la transition au mois de juin. Le but est de compléter, puisque la proposition de Cécile RENOIR est une thématique totalement liée au sujet de son cours, ce qui est différent de la *summer school*, et donc de faire vivre ces possibilités. Cette année, nous explorons cette voie avec le campus de la transition. Nous sommes en train de recueillir les inscriptions, donc n'hésitez pas si vous êtes intéressé.

Juliette SEBAN

Je retiens votre idée d'un engagement fort sur un pourcentage de diminution d'émission des gaz à effet de serre. J'aurais aimé que cet engagement figure dans ce plan d'action mais 'est un peu tôt. Il aurait fallu faire un diagnostic complet de notre bilan carbone et voir ce qu'il est concrètement possible de faire pour avoir un engagement qui ne soit pas que de l'affichage et de la communication. On a lancé ce plan d'action campus en même temps que le plan d'action enseignement et recherche afin de ne pas perdre de temps, car nous savons que l'attente est forte. Pour moi, l'idée est maintenant que tous les états des lieux sur chacun des objectifs soient faits d'ici la fin de l'année pour avoir une idée concrète du point de départ sur chacun des objectifs et pour pouvoir quantifier des objectifs de diminution de manière plus précise. À ce stade, cela n'était pas possible. On va être concret et commencer par l'état des lieux.

Jérémy PERELMAN

Oui, merci beaucoup pour ces présentations. Je vous félicite pour ce beau travail. Je voulais juste mettre un bémol sur l'idée qu'il est un peu tôt. Je trouve qu'il est un peu tard. Cela fait 10 ans que je suis ici et que je milite à ma façon pour qu'enfin il y ait des gens comme vous qui prennent cela en charge. Il y a urgence, car en comparant à l'international, nous sommes vraiment en retard. Si on veut avoir une visibilité institutionnelle à ce niveau, il faut vite se doter des moyens. Je pense qu'il y a des moyens de faire cela et tout ce que vous proposez me paraît absolument pertinent. Je trouve que le plan est bon. J'aime beaucoup Bruno Latour et ses idées, je pense qu'il y a plein de bonnes choses. Je pense, et je m'adresse à la Direction, qu'il y a beaucoup de choses à faire qui sont déjà faites. Au niveau du poids que Sciences Po peut avoir auprès de ses partenaires, je pense aux prestataires, j'imagine que cela existe déjà dans le cahier des charges. Il y a là un levier important au niveau des campus qui peut être signalé aux partenaires de Sciences Po qui, s'ils veulent travailler avec nous, doivent eux aussi s'engager. L'engagement chiffré peut être un bon affichage, tout le monde est en train de le faire, que ce soit les gouvernements ou les institutions. Il y a un argument qui dit que l'affichage est une bonne chose, mais que parfois ça freine. L'idéal serait d'en faire le maximum possible. On pourrait peut-être communiquer de manière différente sur ce point. La dernière question est plus sur les parcours civiques auxquels je suis attaché. Vous avez dit que vous alliez essayer de développer l'offre avec les acteurs clés, j'aurais bien aimé savoir qui sont ces acteurs clés. Les choses se multiplient un peu dans tous les sens, car il y a un sentiment d'urgence. Je pense que le parcours civique peut vraiment structurer la suite d'idées qui seront développées en master. Il faut vraiment que Sciences Po regarde vraiment bien, l'objectif n'est pas de remplir vite avec du green. Si on lit bien Bruno Latour et il a raison, il y a différentes manières d'atterrir qui ne veulent pas toutes dire la même chose. Je ne parle pas au niveau idéologique, je parle vraiment de la manière de le faire. Je pense qu'il faudrait que Sciences Po prenne l'initiative d'aller sélectionner non pas tout ce qui est vert, mais certaines formes de faire du parcours civique qui peuvent être intéressantes. Je ne suis pas spécialiste, mais je sais qu'il y a de plus en plus d'offres en la matière, il ne faut pas se précipiter. En tout cas, merci encore pour votre travail.

Amélie ANTOINE AUDO

Sur le parcours civique, c'est bien dit. Toute la dynamique qui pourra se construire sera très bien accueillie. Il y a des partenaires qui ne sont pas spécialisés, mais qui peuvent offrir des parcours qui sont liés à nos enjeux. Il y a déjà beaucoup à faire dans ce cadre. Ensuite, il conviendra d'identifier les partenaires associatifs dans la proximité des campus. Cela peut être de petits partenaires, pas forcément une grosse association avec beaucoup de visibilité, mais une association qui agit dans l'environnement de la ville ou du campus. En tout cas, c'est dans cette dynamique que l'on approche le sujet. Toutes les propositions seront les bienvenues. Il ne s'agit pas d'avoir une collection dorée de partenariats.

Juliette SEBAN

Un mot sur les prestataires. Je sais que c'est plus large et que ce sont les partenaires de Sciences Po en général, mais il y a vraiment un travail mené avec la Direction juridique sur tous les marchés. Il y a une obligation légale d'inclure des critères RSE et environnementaux dans les marchés, mais on veut aller beaucoup plus loin. Donc l'idée est d'identifier les prochains marchés à venir et d'être ambitieux sur nos demandes envers nos prestataires.

Camille ÉTIENNE

Pardon c'est un point qui fâche. Je vais me faire l'avocat du diable, mais il va falloir s'attendre, en prenant ces engagements, vous allez avoir la question de Total qui va revenir. Il faut y réfléchir. Je pense que vous le faites déjà. Il y a cette question de la cohérence. Je sais que c'est loin d'être évident, car derrière il y a des frais de scolarité en jeu et je suis la première à en être consciente. Cependant, en prenant ces engagements, des gens vont regarder les incohérences, car c'est très français quand on s'engage à faire des choses, il faut regarder ce qui ne va pas par ailleurs. Il faut s'y préparer et se rendre compte que, du point de vue de la communauté étudiante, c'est quelque chose qui est en train de monter. Au niveau de la société civile, cela va forcément se trouver dans les médias.

Manon PIEDNOËL

Je me permets de faire une dernière question éventuellement. J'appuie Camille sur ce dernier point. On en a un peu parlé lors du groupe de travail vendredi. Avant la réponse, est-ce qu'il y a une dernière question sur ce point ? Dans ce cas je me permets de donner la mienne qui porte sur le renouvellement de l'offre pédagogique. Vous avez évoqué une réflexion sur les cours de sciences sociales, qu'en est-il des cours d'économie ? Avec des notions comme la décroissance qui reviennent sur le devant de la scène, il serait intéressant d'avoir votre avis sur cette offre de cours.

Amélie ANTOINE AUDO

Tout à fait. Sur l'économie, l'approche est tout à fait la même avec une volonté partagée de nos économistes de décentrer la discipline et de voir comment on peut s'emparer de l'objet et comment il transforme les paradigmes de la discipline. Je dirais que cette dynamique est partagée pour l'ensemble des disciplines.

Sur le partenariat avec Total, nous avons grâce au rapport une vision très précise de la nature de ce partenariat. J'ai envie de dire que c'est plutôt un mécénat, tout comme nous avons d'autres mécènes d'entreprises. Dans ce mécénat avec Total, la ressource sert, à plus de 90 %, à financer des bourses, notamment pour les étudiants qui viennent des CEP et des étudiants qui viennent d'Afrique. C'est un premier point. La partie restante s'inscrit dans le cadre de la valorisation en recherche. Les travaux de recherche sont aussi valorisés auprès des entreprises. Au CERI, il y a ce qu'on appelle OMER (Observatoire mondial des enjeux et des risques) qui est un programme à destination des entreprises qui sert à valoriser, c'est-à-dire à transférer et diffuser les résultats de nos recherches vers l'extérieur, que ce soient les entreprises privées, les collectivités, etc. Donc en aucun cas cette ressource ne finance directement de la recherche. Le service qui est vendu, comme toute université internationale, est un service de valorisation de nos travaux et en l'occurrence une conférence par mois est proposée sur une expertise région à l'ensemble des entreprises qui apportent un financement. Donc nous ne sommes pas du tout dans un financement de travail, mais bien dans le paiement. Cela fait partie des sciences humaines et sociales qui valorisent leurs travaux scientifiques par une diffusion adaptée, car un article académique ne peut pas être lu aisément par un non-académique, mais en revanche on simplifie le discours vers des acteurs autres que des acteurs académiques. Total fait partie de toute une série d'entreprises qui sont invitées à ces conférences, qui peuvent venir ou ne pas venir. Vous avez vu dans le rapport, il n'y a aujourd'hui plus qu'un enseignement à l'EAP au sein des cours électifs qui a un lien avec l'entreprise Total. Les enseignants sont renouvelés de façon régulière. En même temps, nous avons affirmé un projet pédagogique. À côté de notre faculté permanente, nous mettons en dialogue des professionnels. Nos étudiants le savent. Ils sont présentés en tant que tels. Nous ne sommes pas du tout dans l'invasion du personnel de Total. Enfin, on a quand même le souci de répondre à l'intention et à l'alerte qui nous anime également. Donc le comité des dons que l'on constitue, nous sommes dans une dynamique de don et non de financement de quelque chose en particulier, va être présidé par Laurence TUBIANA, ce qui est une excellente nouvelle. Elle va pouvoir apporter systématiquement un regard sur

les dons proposés qui sera animé du souci environnemental. Je crois que nous avons là tout un panel d'outils pour garantir un lien entre ce que nous faisons et les ressources que nous recevons.

Manon PIEDNOËL

Merci pour ces précisions. Je vous propose à la présentation de la charte d'utilisation des systèmes d'information de Sciences Po.

IV. PRÉSENTATION DE LA CHARTE D'UTILISATION DES SYSTÈMES D'INFORMATIONS DE SCIENCES PO

Arnaud JULLIAN

Je voudrais vous dire quelques mots sur la nouvelle charte., sachant qu'elle remplacera une ancienne charte d'utilisation des SI, qui n'est pas à jour et est antérieure au RGPD. Cette charte, comme toutes les chartes d'utilisation des SI, a vocation à réglementer tous les usages, qu'il s'agisse par exemple des règles d'accès, des règles relatives à la protection et à la sécurité, de l'utilisation des outils de messagerie ou collaboratifs. Elle résulte d'un travail mené par la DSI en lien avec d'autres directions et avec notre déléguée à la protection des données, Marion LEHMANS. Le premier travail a évidemment consisté à réaliser un benchmark et, sans vouloir minimiser l'effort très important qui a conduit à la rédaction de cette charte, je dois vous dire qu'elle est assez similaire à celles déployées actuellement à la fois par le CNRS et par d'autres établissements d'enseignement supérieur, comme HEC ou Polytechnique. Sur ce, je laisse la parole à Stéphane.

Stéphane AUZANNEAU

Bonjour à tous. Merci de nous accueillir. Avant de commencer, je voulais vous présenter Laurence GAGELIN qui est co-responsable à la Direction des systèmes d'information de la sécurité avec une autre administratrice des systèmes Marion LEHMANS que vous avez déjà vue à propos de questions sur le Règlement général de la protection des données. Je vais donc vous parler de la charte. La charte actuelle date du début des années 2000 et a fait l'objet d'un important travail de réactualisation. Au début des années 2010, nous avons organisé une mise à plat de tous nos processus CNIL pour des raisons d'état des lieux et de conformité à la loi Informatique et Liberté qui a abouti à la création d'un responsable Informatique et liberté à Sciences Po, donc Marion, qui est ensuite devenue notre DPO depuis le 25 mai 2018. Cette charte a aussi fait l'objet d'approfondissements et de simplifications du fait des outils que nous avons et aussi naturellement du nouveau règlement général de la politique sur les données. Arnaud JULLIAN a mentionné le travail collectif, s'en est un puisque ces éléments qui relèvent de la sécurité des systèmes d'information, donc de la sécurité du numérique en terme général, renvoie à tout un ensemble de comportements économiques, juridiques, humains, etc. La charte fait 10 pages, comporte cinq chapitres. Les principaux sont les trois premiers avec un accent important sur les éléments de définition. Elle implique la responsabilisation des utilisateurs, c'est ce que dit aussi la RGPD. On explique à chacun, de manière aussi simple que possible, les droits et devoirs des utilisateurs en matière d'utilisation des systèmes d'information. C'est juste aussi pour rappeler que les éléments de courtoisie et de parcimonie dans l'usage du numérique peuvent être des choses à ne pas perdre de vue. Le premier article rappelle les principes généraux applicables à l'ensemble des SI de Sciences Po, donc c'est à la fois la FNISP, l'IEP, la SARL et la SAS, l'ensemble de l'écosystème de Sciences Po se retrouve couvert par cette charte. L'article 2 décrit des éléments assez simples qui relèvent de choses qu'il faut garder en tête de manière régulière. Il y a des modalités d'accès pour l'utilisateur qui repose sur un moyen d'authentification que vous connaissez, à savoir un minimum de 12 caractères. En ce sens, on répond aux attentes de la CNIL à ce sujet. Nous vous rappelons que tous ces éléments sont contenus dans le site des outils en ligne auxquels vous pouvez accéder sans problèmes. On rappelle des choses toutes simples, comme le fait que ces éléments d'authentification ne doivent pas être inscrits sur des post-it. C'est ce qui se produit encore en dépit des rappels et des conseils que nous donnons régulièrement. Nous invitons aussi, lorsque vous constatez des éléments de sécurité, il y en aura toujours, car la créativité en la matière est infinie, que vous ne devez pas contourner le dispositif de sécurité en place. En cas de problèmes, vous devez nous alerter au travers de différents moyens, comme nous allons l'expliquer, à la fois les collègues qui travaillent sur la sécurité mais aussi tout simplement le SOS. On

rappelle également les modalités d'ouverture et de fermeture des accès dans la cessation de son activité. Il est possible, en cas de doute ou d'urgence, que nous fermions rapidement les accès. Cela ne veut pas dire que nous les fermons ad vitam aeternam, c'est une précaution qui se produit très rarement. Je me souviens d'un cas où on avait dû désactiver à cause d'une manipulation lointaine du contenu du site en question. On l'a fermé autoritairement, et ensuite on a pu discuter avec les différentes personnes pour relancer l'activité. Les finalités, vous les connaissez bien, sont scientifiques et pédagogiques avec toujours des limites d'habilitation. Suivant le rôle que vous occupez, étudiant ou enseignant, ou nous au sein de la Fondation nous occupons tel ou tel rôle, vous ne pouvez pas accéder à toutes les informations. On rappelle aussi que les usages privés sont tolérés pour les étudiants, le corps enseignant et nous-mêmes. À la différence de certains collègues sur lesquels je reviendrais, la DSI, en cas de départ ou de besoin d'aide pour la protection des données, ne s'occupe pas des données personnelles. Vous faites ce que vous voulez de cette tolérance, mais en cas de souci, libre à vous de récupérer vos données vous-mêmes. On encadre les usages des SI à caractère syndical. Pour nous, ils relèvent des infractions les plus strictement privées à l'exemple du secret médical. En dépit du fait que ces messageries puissent être identifiées comme usage personnel, nous pouvons aider nos collègues en cas de souci. Vous avez les raisons de fermeture de comptes qui sont rappelées : départ, raison de sécurité ou usage abusif. On décrit la procédure qui permet, notamment en cas d'absence des collègues pour raison médicale longue, de pouvoir reprendre la main sur la messagerie pour éviter que les activités s'arrêtent. On rappelle et on encadre les procédures de contrôle automatique et d'antivirus. Vous avez également une chose sur laquelle je vous invite à vous plonger en page 34 qui sont les définitions de ce qui est à l'origine des comportements abusifs et qui entraîneraient la fermeture de compte, au-delà de toute rupture de la sécurité. Les éléments d'usage abusif sont des choses toutes simples et qui sont déjà encadrées par la loi. Donc tout ce qui est à caractère violent, pédopornographique, xénophobe, négationniste, raciste, antisémite ou sectaire. Tout ce qui est susceptible de porter atteinte au respect de la personne humaine, à son intégrité, à sa dignité ou au respect de sa vie privée. Tout ce qui peut avoir un caractère diffamatoire, qui relève du harcèlement, de la menace ou de l'injure. Ce qui attaque de façon ostentatoire l'image de marque interne ou externe de Sciences Po ou à sa réputation. Tout ce qui incite à la commission d'un délit ou d'un crime. Tous ces aspects sont mentionnés pour rappeler aux gens que ce principe de charte que nous vous présentons aujourd'hui s'inscrit dans un corps de textes qui existent déjà. En page 4, nous arrivons à l'article 4 qui rappelle les éléments de condition de sécurité, donc le respect des conditions mentionnées. Comme vous le verrez, notre but est d'assurer la protection des SI. Quand une personne identifie un sujet problématique, elle ne doit pas hésiter à venir vers nous, car c'est aussi par la vigilance de chacun que l'on peut faire face rapidement à des questions parfois graves. C'est là qu'on rappelle la direction des contenus du dispositif de sécurité, que l'on s'interdit d'exploiter ou de tenter d'exploiter une éventuelle faille, et que l'on appelle aussi chacun et chacune à maîtriser les usages sécurisés. En fait, c'est très simple, c'est ne pas oublier ce qui fait la fiabilité d'un mot de passe, ne pas oublier de le changer régulièrement, voir et respecter les livres que nous mettons en ligne et qui vous montrent comment partager un document sans risque. C'est très pédagogique. De nombreux collègues travaillent sur la meilleure manière de transmettre un message simple et clair. Je vous invite à aller voir le dernier livre sur la sécurité que Laurence GAGELIN a rédigé avec l'aide de ses collègues et qui est un essai sur la sécurité en ligne et qui rappelle très simplement des choses didactiques pour assurer la sécurité des SI et des contenus. L'article 5 rappelle qu'il y a une obligation de loyauté, de confidentialité et de discrétion. Ce sont les clauses classiques que l'on retrouve dans une charte. Cet article rappelle que, dans la vie personnelle ou professionnelle, tout échange d'informations sensibles mérite d'être protégé. On est en mesure de donner quelques conseils à ce sujet. L'article 6 est un article très important, car c'est l'un des principaux qui a été façonné par le RGPD sur lequel Marion ici présente se tient à votre disposition en cas de traitement de données qu'il faut constituer et qui nécessite une déclaration à la CNIL et évidemment tout conseil et toute aide qu'elle pourra apporter. Vous pouvez voir sur l'intranet et sur le site des outils en ligne, nous donnons des conseils sur ces sujets. L'article 7 rappelle les clauses classiques habituelles à Sciences Po, donc je ne vais pas m'étendre. L'article 8 rappelle les modalités relatives aux équipements mobiles en interne, ce sont des choses toutes simples comme y faire attention et penser à les sauvegarder aussi. Il existe un espace de stockage institutionnel qui peut être utilisé, la suite de Google applicative education qui permet de disposer d'interactions avec nos outils en ligne pour pouvoir les protéger. Sur la messagerie électronique, on rappelle les règles d'interdictions comme éviter les courriels indésirables. Ceci dit, sachez que les outils Google sont équipés automatiquement de

détection et qu'ils les classeront dans les choses indésirables et au bout d'un certain temps, ils sont détruits. Nous rappelons aussi tout un ensemble de conseils liés aux listes de diffusion institutionnelles externes qui concernant notre usage professionnel de la messagerie.

Je vais passer au chapitre 3 en pages 6 et 7. Nous avons évidemment un aspect important de sauvegarde des mesures de sécurité, ce qui relève de rôle de personnes qui ont un rôle plus éminent, soit par la maîtrise technologique des serveurs ou par les rôles qu'ils occupent dans les applications métiers qui gèrent la direction de la scolarité, notre outil d'emprunt des ouvrages à la bibliothèque. Ces personnes ont des rôles éminents au sens qu'ils donnent des droits d'accès à différentes fonctionnalités, donc à des informations. Donc on encadre leurs rôles, ils ont un engagement strict de confidentialité. Ils ont la possibilité, en cas de besoin, de fermer l'accessibilité à certains systèmes. Dans l'ancienne charte, ces éléments n'étaient pas suffisamment explicités et donc c'est aussi pour rappeler que ces personnes, qui ne sont d'ailleurs pas toutes dans ma Direction puisque certains grands utilisateurs ou utilisateurs très puissants de certains outils peuvent être par exemple au sein de la Direction de l'information ou de la DRH, ont elles seules la permission d'accorder la toute nouvelle ressource des SI. De toute façon, tout le projet informatique ou de nombreux services numériques en ligne passent par un passage obligé qui implique à la foi Marion sur la protection des données personnelles et Laurence et Grégory sur la question de la sécurité. On pratique des audits, des contrôles inattendus et, vous verrez dans la charte, nous avons mentionné un passage sur les logiques d'hameçonnage. Il est fort possible que, pour sensibiliser les collègues mais aussi les étudiants et les enseignants, nous nous lancions sans le dire dans des pratiques d'hameçonnage pour voir qui sera victime de ce type de pratique ou pas. Il faut que vous sachiez que c'est souvent la porte par laquelle est introduit le cheval de Troie qui ensuite fera que la ville sera prise. Le chapitre 4 est l'entrée en vigueur. Sachez que nous sommes déjà passés devant deux conseils internes de Sciences Po, le CSE et le Conseil de la vie étudiante et de la formation. En chapitre 5, les définitions à connaître sur ce qu'est une charte, un comportement abusif, le DPD, bref tout l'ensemble des personnes qui peuvent vous aider et des conseils qui vous aideront. En guise d'annexe, la sécurité n'est pas uniquement une approche de contrôle avec l'idée que nous regarderons tout. C'est le fondement de quatre concepts qui visent à assurer la protection des informations, d'assurer cette information disponible quel que soit le moment, d'être capable d'en assurer l'intégrité, c'est-à-dire que les personnes qui ne doivent pas avoir accès à ces informations ne puissent pas y accéder. Tout cela doit être soutenu par une logique de traçabilité. Quelques conseils sur le respect des données de façon sécurisée où on parle d'outils pour crypter les pièces attachées, c'est très pratique. Et puis évidemment les différents contacts auxquels vous vous référez, tant Marion que Laurence et Grégory. Le SOS est vraiment pour vous aider, quel que soit le moment. Quand il y a des violations de données, cela peut se produire, nous mettons en place les déclarations dans les 48 heures auprès de la CNIL et informons les personnes. C'est en général le résultat d'une cellule d'urgence qui s'occupe de ces aspects. Enfin, chose très importante, nous faisons beaucoup de formations tant en interne qu'en externe. Nous mettons beaucoup de petits guides sur le site des outils en ligne. Là-dessus, tant sur le plan institutionnel que sur le plan des demandes ponctuelles, nous avons des collaborateurs qui peuvent aider également. Quelques trucs et astuces auxquels il est intéressant de penser. Si parfois vous avez des doutes sur vos mots de passe, je peux vous rappeler que nous donnons également des conseils pour mettre en œuvre les moyens mnémotechniques qui rendent le principe de constitution d'un mot de passe robuste sans avoir besoin de vous poser la question de comment faire un mot de passe différent à chaque fois, même s'il faut les faire différents à chaque fois sur les sites sur lesquels vous allez. J'ai terminé, j'espère ne pas avoir été trop long. Nous sommes à votre disposition pour les questions.

Manon PIEDNOËL

Merci pour la présentation. Est-ce qu'il y a des questions sur ce point ? J'en ai juste une très rapide. Est-ce que vous pourriez préciser, à propos des comportements abusifs et des propos dégradants à l'image de Sciences Po, quelles sont les sanctions ?

Stéphane AUZANNEAU

Cette charte aura vocation à être annexée au règlement intérieur de Sciences Po et au règlement de la vie étudiante. Dès lors que quelque chose nous sera remonté, les différents éléments de mise en œuvre du processus de sanction sont, je crois de mémoire, bien précisés dans les deux règlements. Donc j'avoue que je ne les connais pas sur le bout des doigts, mais une procédure existe. Cette charte n'est pas du tout

autoritaire et indépendante du corps législatif existant à Sciences Po, elle s'inscrit vraiment dans cette continuité-là.

Arnaud JULLIAN

Cette charte définit le comportement abusif pour prévoir, d'un point de vue informatique, ce qui est prévu en réponse et ne traite pas des éventuels sujets disciplinaires liés aux comportements abusifs, que ce soit pour les personnels ou pour les étudiants, qui relèvent d'instances distinctes.

Ann-Sophie SCHOEPFEL

Est-ce que cette charte s'applique à l'ensemble des réseaux sociaux qui font référence à Sciences Po comme des groupes Facebook ?

Stéphane AUZANNEAU

C'est une question difficile et on essaye d'y répondre et d'être pragmatiques. Dès lors que l'image de l'institution est engagée ou que des personnes sont mises en cause et que le nom de l'institution est cité, même si ce sont des systèmes qui ne relèvent pas de notre responsabilité directe, et bien on va entrer en lien avec les acteurs pour leur dire d'arrêter et de se soumettre à des difficultés de comportement et aux sanctions qui éventuellement en dépendraient. C'est vrai que notre difficulté est que si vous utilisez des réseaux sociaux que nous n'avons pas « validés », cela peut être WhatsApp ou Facebook, ce ne sont pas des éléments constitutifs d'un système d'information au sens stricto sensu. Donc c'est vous qui en portez la responsabilité si par exemple vous faites un groupe Facebook au nom de Sciences Po. Je pense qu'il faut d'abord que vous en parliez avec l'institution pour voir si vous avez le droit d'utiliser son nom. Je pense que cela fait partie des discussions très claires. Si vous le faites, libre à vous. Si vous n'avez pas les autorisations, l'institution peut naturellement engager des mises en cause si un comportement abusif devait avoir lieu, puisque l'image est attaquée voire l'image d'une de ses constituantes. Là je pense qu'on relève simplement des règles classiques. J'aurais tendance à dire que les réseaux sociaux en tant que tels qui nous représentent, tant qu'ils ne sont pas portés par des acteurs institutionnels, il faut se rappeler que cette charte donne des conseils pour la vie de tous les jours. Nos responsabilités s'arrêteront là au sens informatique du terme. Si vous avez des doutes, vous avez aussi des collègues qui sont en mesure de vous donner quelques conseils.

Manon PIEDNOËL

Merci. Je vous propose de passer à la validation de la liste des initiatives étudiantes pour le semestre à venir. Je laisse la parole à Monsieur THUBERT.

V. VALIDATION DE LA LISTE DES INITIATIVES ÉTUDIANTES POUR LE SEMESTRE DE PRINTEMPS 2019-2020

Sébastien THUBERT

Merci Madame la Présidente. Très rapidement. Nous vous avons envoyé le document vendredi. Nous ne pouvions pas le faire avant, car les scrutins ont été clos vendredi midi. À nouveau une belle participation du corps étudiant légèrement en hausse par rapport au semestre de printemps de l'année dernière. Nous avons à peu près 3700 étudiants qui ont participé à la sélection des initiatives étudiantes. 55 projets étaient candidats. Vous avez le détail des résultats dans le relevé. 46 vont rejoindre les initiatives déjà actives, ce qui portera le nombre à 108 initiatives étudiantes.

Elles-mêmes vont rejoindre les 140 associations. Donc nous avons toujours une très belle dynamique de vie associative sur les campus, et c'est bien heureux.

Manon PIEDNOËL

Merci. Je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des procurations ? Sauf s'il y a des questions ?

Ismahane GASMI

Monsieur JAFFRE à Madame PIEDNOËL, Madame DE ABREU NUNES DA SILVA à Madame ÉTIENNE, Monsieur ETRILLARD à Madame SCHOEPFEL, Monsieur GROS à Monsieur PERELMAN, Monsieur CHARPENTIER à Monsieur FARDE.

Manon PIEDNOËL

Dans ce cas, passons au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? Merci.

Les membres votent la validation des initiatives étudiantes à l'unanimité.

VI. ADOPTION DU FINANCEMENT DES PROJETS ÉTUDIANTS SOUMIS À L'AVIS DE LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE DU 20 JANVIER 2020

Manon PIEDNOËL

Les initiatives étudiantes sont adoptées. Nous passons au point suivant qui est l'adoption du financement des projets étudiants soumis à l'avis de la CVE qui s'est tenue le 20 janvier dernier. Je vous rappelle très rapidement les projets et les montants. La Commission de la Vie Étudiante a proposé un financement de 5 124 € à l'association BABAL INITIATIVE pour le projet « Voyage d'études en Égypte », un financement de 500 € pour l'association LES ENTRETIENS DE L'EXCELLENCE pour l'édition 2020 des « Entretien de l'excellence Nancy », un financement de 1 150 € à l'association MASTERCLASSES pour l'édition 2020 d'une conférence sur le Campus du Havre, 1 020 € à l'association SCIENCES POLÉMIQUES du campus de Dijon pour le prix de l'éloquence 2020, 1000 € à l'association TERRA NOVA SCIENCES PO pour la participation au « London Student Policy Summit 2020 » et 950 € à l'association VOLAR pour l'organisation sur le campus de Poitiers de la « Queer Week ». Je vous propose de passer au vote sur le financement de ces projets. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? Merci.

Les membres votent le financement des projets étudiants à l'unanimité.

VII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Manon PIEDNOËL

Merci. Nous pouvons passer au dernier point qui est l'échange sur les questions diverses. À l'ordre du jour, il y a le report de la séance du 2 mars au 9 mars, il y a également la section disciplinaire et un point sur la réforme des admissions si nous avons le temps.

Bénédicte DURAND

Merci d'avoir inscrit ces deux points. Je suis à votre disposition pour répondre à des questions sur la réforme des admissions. Effectivement, le premier point est en lien avec la réforme des admissions. Nous allons discuter le 9 mars de cette réforme des admissions et de son cahier des charges donnant lieu au règlement futur des admissions pour la campagne 2021. Nous sommes au travail sur cette réforme et la séance du 2 me paraissait un peu rapprochée au regard de notre plan de charge. Merci au membre du conseil d'accepter un report d'une semaine de cette discussion. Où en sommes-nous sur cette réforme des admissions ? D'abord, on peut dire que les choses vont plutôt bien. Nous travaillons d'arrache-pied et de façon extrêmement soutenue. Il y a un premier front qui est la relation avec l'équipe de Parcoursup qui est une équipe ministérielle qui nécessite une interaction constante pour harmoniser notre basculement sur le fond de notre mode d'admission sur une plateforme qui a ses règles, ses enjeux et qui a un caractère national. Pour la seule population es étudiants dits baccalauréat zéro, c'est-à-dire les étudiants qui passent un diplôme français, un baccalauréat, cela concerne un peu plus de 5000 candidats aujourd'hui, peut-être plus demain avec Parcoursup. Mais en tout état de cause, il y a là une adéquation de système à faire sur le fond et des questions aussi complexes que, par exemple, s'affiche notre offre de formation et comment cette offre est rendue lisible et claire pour les bacheliers de 2021. De ce point de vue, les choses se passent bien avec aussi un volet système d'information. Nous devons en effet acclimater notre SI au SI national et, par ailleurs, garder notre SI propre qui accueille les étudiants qui ont un diplôme étranger. C'est un gros chantier qui se passe bien, mais avec de vraies délicatesses que nous sommes en train de régler.

Le deuxième élément, nous avons travaillé ces mois derniers à la rédaction d'un cahier des charges des admissions qui fixe les règles de la procédure générale, qui travaille sur la pondération des différents éléments, du quantitatif face à la trajectoire. Tout cela doit trouver un équilibre général entre les trois blocs du dossier plus le bloc de l'oral. On est en train de cheminer après avoir réuni des groupes de travail dédiés à cette question. Nous avons discuté une première fois avec le groupe de travail des conseils, et un deuxième groupe qui va se réunir le 6 février. Vous êtes naturellement invités. Nous en avons pour environ 15 jours de travail pour présenter la copie définitive début mars, c'est l'objet le plus important et le plus urgent. On doit s'adresser aux élèves de première, qui sont occupés à d'autres enjeux, mais qui ont besoin de savoir sous quelle forme ils seront accueillis à Sciences Po en 2021. Il y a un troisième front dont nous aurons l'occasion de discuter en mars, mais qui va nécessiter plus de mois de travail et nous avons plus de temps pour le faire, c'est la question du renouvellement d'un partenariat élargi dans le cadre de nos conventions d'éducation prioritaires. Nous devons travailler avec les académies, les lycées, les futurs lycées partenaires ou conditions nouvelles dans lesquelles nous signons ce partenariat. Et au fond, quelles nouvelles propositions pédagogiques nous faisons ou, en tout cas, ces lycées nous font pour accompagner et renforcer leurs étudiants en sachant que les règles d'admission de ces futurs étudiants, elles, sont déjà sur la table et seront présentées en mars. Tout ce qui se trouve en amont, la mobilisation des acteurs de l'Éducation nationale, des acteurs de Sciences Po, des acteurs académiques, des acteurs éventuellement régionaux, des acteurs associatifs internes et externes à Sciences Po qui vont venir porter de l'énergie pour la préparation de ces étudiants, n'est pas résolue. Nous devons la construire pour signer de nouvelles conventions à l'horizon du début de l'année 2021. Cela veut dire que nous aurons une année 2021-2022 qui sera une année de campagne sur les conventions d'éducation prioritaire plutôt transitoire puisque vous comprenez que ces élèves seront en seconde en septembre 2021. Ils bénéficieront du dispositif abouti pour le baccalauréat en 2023. Je suis à votre disposition pour des questions si vous en avez, en sachant que le 6 février, on compte sur vous, c'est vraiment important pour que vous puissiez challenger une V0 de ce cahier des charges.

Manon PIEDNOËL

Est-ce qu'il y a des questions ? J'en ai une. Sur la période de transition jusqu'à 2021 pour les nouvelles conventions, ce sont les anciennes qui s'appliquent ou il y a des adaptations ?

Bénédicte DURAND

On est sur une situation de moratoire, ce qui préserve l'énergie à l'œuvre dans ces lycées. Donc, il n'y a pas de raison de modifier les conventions. Ce qui peut éventuellement arriver c'est d'avoir la possibilité d'ajouter un ou deux lycées dans notre relation avec un territoire particulier qui serait déjà prêt. Le troisième point c'était les deux affaires en cours. Au fond, les deux sont finalement en lien avec le point deux qui était présenté ans ce conseil, c'est-à-dire l'usage régulier, raisonné et respectueux des réseaux sociaux. Le premier est un cas de plagiat avec une dimension numérique assez évidente, même si le cœur du sujet est le fait qu'on soit dans une forme de réutilisation de travaux déjà effectués et présentés pour des réalisations. Dans le deuxième cas, plus directement lié à la question des réseaux sociaux, une affaire que nous connaissons depuis longtemps et qui a provoqué beaucoup d'émoi dans la communauté étudiante ces dernières semaines. C'est un cas que nous tentions de traiter, je dirais, de façon pédagogique par une sensibilisation des différents acteurs impliqués, et pour lequel nous n'avons malheureusement pas réussi à réguler l'ampleur des difficultés qui étaient sur la table. Au fond, nous sommes aujourd'hui dans une situation de devoir convoquer une enquête disciplinaire sur cette affaire et l'une des personnes impliquées.

Manon PIEDNOËL

Merci pour ces informations. Est-ce qu'il y a d'autres points que vous souhaitez aborder dans les questions diverses ? Dans ce cas, je vous remercie. La séance est levée. On se retrouve le 9 mars. Merci à tous. Bonne journée et bonne semaine.

Manon PIEDNOËL lève la séance à 10 heures 25.